

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 FÉVRIER 2019

Convoqués par lettre du 30 Janvier 2019, les conseillers municipaux se sont réunis en séance ordinaire de Conseil le vendredi 08 février 2019 à la Salle du Conseil à 19 H 00.

Membres absents excusés et représentés :

- Madame Martine DURUT qui avait donné pouvoir à Monsieur Claude HÉGO ;
- Madame Francine DUPUICH qui avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie QUINTARD ;
- Monsieur Jean-Jacques DESPRÈS qui avait donné pouvoir à Monsieur Alain LOSERO et est arrivé après le vote du point n° 3 « Adoption du Procès-Verbal de la réunion de conseil municipal du Mardi 27 Novembre 2018 » ;
- Monsieur José SAVARY qui avait donné pouvoir à Monsieur Serge LEJEUNE ;
- Monsieur François-Xavier MASSON qui avait donné pouvoir à Monsieur Dominique PHILIPPE ;
- Madame Nathalie PIÉTAIN qui avait donné pouvoir à Madame Lisiane MORELLE.

Membre absent non excusé et non représenté :

- Madame Gaëtane LEPREUX est arrivée après le vote du point n° 3 « Adoption du Procès-Verbal de la réunion de conseil municipal du Mardi 27 Novembre 2018 » ;

Membres absents excusés et non représentés :

- Madame Dorothee CAVALIÉ ;
- Monsieur Freddy TURBELIN ;
- Monsieur Jean-Michel CONVENT est arrivé au point n° 13 « Subvention exceptionnelle à l'Association « Cuincy Environnement Santé » ;
- Madame Roselyne BURGEAT.



Secrétaire de séance : Madame Aurélie DEFRANCE.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

- Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du mardi 27 novembre 2018 est adopté à l'unanimité ;
- A l'unanimité, le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes pour les prestations de tontes sur les espaces verts et terrains de sport ; d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ; d'approuver la Communauté d'Agglomération du Douaisis (devenue Douaisis Agglo) comme coordonnateur et mandataire du groupement ainsi formé et d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et tous les actes s'y rattachant ;
- Le Conseil, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord afin de permettre à ce dernier de poursuivre sa mission d'archivage ;
- Le conseil, à l'unanimité, valide les modifications du règlement intérieur de l'Auberge Verte pour les « repas servis en salle » qui concernent quelques précisions réglementaires nécessaires au fonctionnement de ce service ;
- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à la vente de la parcelle AE n° 358p, rue Jean Jaurès, d'une contenance de 581 m², moyennant le prix de 52 000 € et ce, conformément à

l'estimation faite par le service des Domaines et à signer l'acte de vente et les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

- Afin d'autoriser le changement de destination pour certains bâtis de la Zone Agricole, qu'il appartiendra d'identifier au cas par cas en ne compromettant pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site où ils se trouvent, le Conseil prend acte, unanimement, de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et valide toutes les démarches nécessaires à cette procédure.
- À l'unanimité, le Conseil approuve le projet de sécurisation de l'espace public « Louis Aragon » et autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPD 2019) pour un système de vidéoprotection dont le coût estimatif est de 7 894,40 € T.T.C..
- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'achat de livres, jeux, CD et DVD pour la Médiathèque « Louis Aragon », à signer tous les documents relatifs à ce dossier et approuve le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Dépenses envisagées	H.T. €	Recettes envisagées	H.T. €
Acquisition de livres, de jeux, CD et DVD	40 000,00 €	Subvention DRAC	12 000,00 €
		Fonds propres communaux	28 000,00 €
Totaux	40 000,00 €	Totaux	40 000,00 €

- Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents durant les vacances de Printemps et ce, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités durant la période du 08 Avril au 19 Avril 2019 ;
- Afin d'assurer les missions de ludothécaire à la Médiathèque « Louis Aragon », le Conseil, à l'unanimité, accepte la création, à compter du 1er mars 2019, d'un poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE) à temps non complet à hauteur de 16,5/35ème d'un temps plein.
- À l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Quincy Environnement Santé » pour la mise en place de diverses animations dans le cadre du « Festival de la Planète » ;
- Le conseil a débattu sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 et ce, conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui a modifié l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;
- Les décisions directes prises depuis le Conseil Municipal du 27 novembre 2018 en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et qui concernent des renoncations à l'exercice du droit de préemption pour l'acquisition d'immeubles, contrats, ventes de concessions de cases dans le cimetière, avenants, marchés, accord cadre à bons de commande, renouvellement adhésion, tarifs, loyers et redevances, conventions, cession de deux véhicules pour destruction ont été présentées au conseil ;

Vu par nous, Claude HÉGO, Maire de la Commune de CUINCY pour être affiché à la porte de la Mairie le Jeudi 14 février 2019, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,